49e ANNÉE. — N° 17.020

DIRECTION & ADMINISTRATION : 8, rue de Cheverus, BORDEAUX

AGENCE A PARIS : 8, boulevard des Capucines.

LA PUBLICITÉ EST REÇUE aux Bureaux du Journal, à l'Agence Havas à Paris et à Bordeaux

ABONNEMENTS	3 mois	6 mois	1 an
Gironde et limitrophes	8 50	16 f.	30 f.
France et Colonies...	9 »	17 f.	32 f.
Etranger.....	10	20 f.	40 f.

La Petite Gironde

10 c. le numéro — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE PROVINCE — Le numéro 10 c.

JEUDI 6 FÉVRIER 1919

SAINT AMAND

SOLEIL : lever 7h18; coucher 5h15
LUNE : P. Q. le 7; pleine le 14

UNE RÉPONSE

Notre collaborateur et ami Charles Chaumet, directeur politique de « l'Avenir », ayant vu, à propos d'un de ses articles paru dans ce journal, son attitude critiquée par la « France du Sud-Ouest », nous adresse la lettre suivante, que nous nous faisons un plaisir d'insérer :

Mon cher Directeur,

Je crois toujours à la bonne foi de ceux qui m'adressent des critiques et même à leur bienveillance. Je m'imagine que leurs reproches sont des avertissements qu'ils espèrent salutaires et formulés surtout dans mon propre intérêt. Ne riez pas de ma naïveté ! Elle est incorrigible. Ainsi je suis convaincu que les deux articles de la *France du Sud-Ouest* où elle me représente comme suspect de tendresse à l'égard des bolcheviks ne sont point le prélude d'une campagne électorale, pour le moins prématurée. Elle a soutenu jadis contre moi des candidats révolutionnaires. Elle est maintenant à ce point soucieuse de l'ordre qu'elle craint de me voir figurer parmi ses anciens amis. Je m'en réjouis sincèrement et je m'empresse de la rassurer. Elle l'eût été déjà si elle avait bien voulu lire attentivement l'article qui a provoqué son émotion.

Je disais en effet dès le début : « Nous ne sommes pas ici suspect de tendresse à l'égard du bolchevisme. Nous en connaissons les origines et les déplorables résultats. Déchaîné par des fanatiques ou des stipendies de l'Allemagne, il a établi un régime de terreur et de brigandage avec lequel nous ne voulons pactiser sous aucun prétexte et sous aucune forme. »

Je croyais ce langage aussi clair qu'énergique. Il n'était d'ailleurs point nouveau. Le 22 janvier je signifiais aux amis du bolchevisme que nous ne laisserions pas le champ libre à ceux qui se font les auxiliaires, les complices du bolchevisme et que nous ne leur permettrions pas d'organiser impunément chez nous la guerre sociale ».

Cette attitude intransigeante à l'égard des révolutionnaires et des partisans de la lutte des classes est celle que j'ai toujours eue. Mes amis le savent et aussi mes adversaires.

Il y a mieux. Puisque mes confrères de la *France* veulent bien parcourir le journal que je dirige, sinon le traduire exactement, ils ont pu constater que l'*Avenir* a mené contre le bolchevisme une campagne ininterrompue et que nous n'avons pas cessé de réclamer l'intervention énergique des alliés contre un péril dont nous marquions l'extrême gravité par la paix du monde et l'avenir de la civilisation. Ici, dans ce journal auquel m'attachent de si anciennes et si affectueuses relations, je ne suis responsable que des lignes que je signe. Ses directeurs assument la charge de la politique générale.

A Paris, dans le journal dont j'ai la direction politique, je revendique au contraire les responsabilités de tous les articles. C'est avec mon assentiment formel que mes collaborateurs ont mené comme moi contre le bolchevisme une campagne quotidienne. Cette campagne continuera. La *France* est-elle maintenant sur ce point complètement rassurée ?

Mais elle a une autre inquiétude. Si elle s'est imaginé, bien à tort, que mes idées anciennes s'étaient modifiées, c'est qu'elle les a crues transformées et qu'elle m'a cru aveuglé par la passion antiministérielle, par je ne sais quelle antipathie à régard de M. Clemenceau. Elle commet encore une grave erreur et une erreur sans excuses. J'ai pour M. Clemenceau l'admiration et la gratitude que méritent son talent, son patriotisme et ses services. Mes votes l'ont constamment appuyé. Je me suis sincèrement associé à l'hommage solennel que lui a décerné le Parlement en inscrivant son nom dans toutes les écoles et mairies de la République. Je l'ai fait en toute indépendance.

Cela ne suffit pas au zèle gouvernemental de la *France*. Elle n'admet pas qu'on trouve l'ombre la plus légère au tableau qui l'éblouit. Il faut proclamer que tout est pour le mieux sous un gouvernement impeccable. Ne vous plaignez pas de la crise des transports, de la vie chère, de l'intervention abusive de l'Etat qui paralyse les initiatives de nos commerçants et de nos industriels, des erreurs de notre diplomatie, de l'ignorance où nous maintient la censure, même après la guerre, sur toutes les questions dont dépend l'avenir de notre pays, sinon la *France* vous accusera de pactiser avec le bolchevisme !

Eh bien ! je ne peux pas suivre jusque-là mon trop zélé confrère. Je suis républicain, c'est-à-dire un homme de libre examen. Je revendique le droit de penser et même de me tromper. Je suis journaliste et député. Je ne serai digne ni de l'un ni de l'autre titre si je renonçais à exprimer en toute sincérité mes opinions. Les électeurs qui depuis bientôt dix-huit ans m'ont fait l'insigne honneur de m'envoyer à la Chambre n'ont pas entendu choisir un serviteur docile des ministres : ils ont élu un libre représentant.

Bien cordialement à vous.

Charles CHAUMET.

Pour la défense de Guillaume II

Amsterdam, 4 février. — La Ligue pour la défense de l'ex-empereur a lancé une circulaire déclarant que des millions d'Allemandes et d'Allemands sont persuadés que l'empereur est innocent. Ce manifeste ajoute :

« Ne pas faire quelque chose pour sauver cet homme, qui est un simple citoyen allemand, serait se faire complice d'un crime dont l'Entente veut se rendre coupable. »

Les milieux socialistes allemands rechercherent activement quels fonds permettent à la « Ligue pour la défense de l'empereur » de poursuivre sa propagande.

L'Allemagne pourra-t-elle payer ?

Bâle, 3 février. — L'ancien vice-chancelier Helfferich a déclaré dans une interview que les frais de la guerre en Allemagne ne s'élèveront pas à moins de 200 milliards. La fortune nationale étant avant la guerre de 300 milliards, Helfferich conclut que le peuple allemand n'est en état de payer une indemnité notable ni en capital ni en intérêts.

En Alsace et Lorraine

Paris, 4 février. — L'organisation judiciaire étant aujourd'hui terminée en Alsace et en Lorraine, un arrêté que publiera demain le « Journal Officiel » rend obligatoire l'emploi de la langue française dans les procédures, plaidoiries, jugements, ordonnances et arrêtés.

LA CONFÉRENCE DE LA PAIX

Déclarations de M. Venizelos

au sujet des revendications grecques

Paris, 4 février (officiel). — Le président des Etats-Unis d'Amérique, les premiers ministres et ministres des affaires étrangères des Etats-Unis d'Amérique, de l'empire britannique, de la France, de l'Italie et les représentants du Japon se sont réunis ce matin, à onze heures, au ministère des affaires étrangères.

M. Venizelos considère que le nouveau statut territorial de l'Asie Mineure pourrait être établi ainsi qu'il suit :

A l'est, les provinces arméniennes, l'Arménie russe, les vilayets de Trébizonde et d'Adana constitueraient un Etat arménien dont l'organisation serait confiée à une grande puissance comme mandatrice de la Société des nations.

A l'ouest, la Grèce revendique un territoire comprenant en outre des îles une partie du vilayet de Brousse et le vilayet d'Aïdin, à l'exception du sandjak de Denizli. Ce territoire comprenant 1 million 188.359 Grecs et 1 million 42.856 Musulmans, doit être considéré comme constituant une partie distincte et séparée de l'Asie Mineure

M. Venizelos a déclaré être opposé au projet de constituer les Grecs d'Asie en Etat simplement autonome. « On arriverait ainsi, a-t-il dit, à constituer en fait deux Etats helléniques qui tendraient à se rapprocher et dont la coexistence serait une source de futurs conflits. Le port de Smyrne, grand centre du trafic de toute l'Asie Mineure, pourrait être organisé par le Congrès de la paix de telle façon que cette situation lui soit maintenue. »

M. Venizelos a rappelé qu'en janvier 1915 les puissances de l'Entente avaient en échange de l'entrée en guerre de la Grèce, promis à celle-ci de larges attributions de territoire en Asie Mineure. « La Grèce ne saurait être rendue responsable, a-t-il ajouté, de la politique suivie par le roi Constantin, politique contraire au sentiment du peuple grec ainsi que le manifestèrent les élections générales de 1915. En ce qui concerne les îles, la Grèce les réclame toutes y compris Rhodes et le Dodécanèse. Ce sont, en effet, a déclaré le ministre grec, des territoires qui sont grecs depuis des milliers d'années, et les conventions passées en ces dernières années dictées par des nécessités passagères ne sauraient prévaloir contre les principes du président Wilson, base de la paix future. »

Une fois la souveraineté turque abolie en Asie-Mineure occidentale, a conclu M. Venizelos, il n'est pas possible de s'arrêter à une autre solution qu'à la solution grecque sans violer de manière flagrante les principes au nom desquels les alliés ont combattu. On ne saurait concevoir que les peuples démocratiques, après la victoire qu'ils ont remportée pour défendre l'indépendance des petites nations et leur droit de disposer d'elles-mêmes, puissent placer une des parties les plus homogènes de la nation hellénique sous une puissance étrangère quelconque pour la seule raison que celle-ci est une grande puissance, alors que la nation hellénique est une toute petite nation. Ce serait saper par la base le fondement moral de la Société des Nations.

A l'issue de la conférence, M. Clémenceau a déclaré à un groupe de journalistes : « La conférence a été très bien impressionnée par les déclarations de M. Venizelos. Nous sommes tous d'accord sur cette question. Les détails seront réglés par une commission qui va être nommée à cet effet. »

MM. Tardieu et Laroche représenteront la France.

On a l'impression que les grosses questions de la conférence (frontières franco-allemandes) ne seront pas traitées avant le départ de M. Wilson.

La prochaine réunion aura lieu demain, à trois heures de l'après-midi.

A la commission de législation internationale du travail

Paris 4 février (officiel). — La commission de législation internationale du travail s'est réunie cette après-midi, au ministère du travail, sous la présidence de M. Samuel Gompers. MM. Barnes, membre du cabinet anglais, et Colliard, ministre du travail français, ont été nommés vice-présidents de la commission.

La commission a décidé de prendre comme base de discussion le projet de convention soumis par les délégués de l'empire britannique pour la création d'une organisation permanente visant la réglementation internationale des conditions du travail. La discussion générale du projet anglais a été abordée. Elle sera continuée demain.

La commission des réparations

Paris, 4 février. — La commission des réparations s'est réunie aujourd'hui à trois heures au ministère des finances sous la présidence de M. Klotz; elle a décidé la création d'un secrétariat général, composé de quatre membres : MM. le colonel Peel (empire britannique), Green (Etats-Unis), commandeur Foberti (Italie) et de Lasteyrie (France).

On approuve la création de trois sous-commissions chargées de l'évaluation des dommages, de l'étude de la capacité financière des Etats ennemis et du moyen de paiement des mesures de contrôle et garanties.

Dès la prochaine séance, qui aura lieu le 5 février, à onze heures, la commission abordera l'étude des principes qui dominent les questions ci-dessus.

Les délégués de la commission des affaires extérieures chez M. Clemenceau

Paris, 5 février. — Suivant la décision prise par la commission des affaires extérieures de la Chambre, une délégation composée de MM. Franklin-Bouillon, Barthou, Louis Andrieux, André Lebey, et d'une dizaine d'autres, s'est rendue à la présidence du conseil. Elle a eu avec M. Clemenceau un entretien qui a duré plus d'une heure. Les délégués ont tous déclaré qu'ils emportaient de leur conversation avec le président du conseil la meilleure impression. M. Clemenceau précisa les difficultés en présence desquelles le gouvernement français se trouvait.

« Le président du conseil, a dit M. Louis Barthou à l'issue de l'entrevue, ne nous a rien caché. Il nous a même appris des choses que nous ignorions. Ses explications nous donnent toute satisfaction. »

La question de la Pologne

Paris, 5 février. — La commission d'enquête sur la Pologne a siégé ce matin au ministère des affaires étrangères. Elle a entendu les délégués polonais et lithuaniens. Elle doit quitter Paris prochainement pour Teschen.

Les réparations

Paris, 5 février (officiel). — La commission des réparations s'est réunie ce matin sous la présidence de M. Klotz. Elle a procédé à un échange de vues au sujet de l'affirmation des principes sur lesquels repose le droit à la réparation des dommages causés par l'ennemi.

Les différentes délégations feront parvenir au secrétariat les mémoires qu'elles croiront devoir présenter à ce sujet. La prochaine séance aura lieu lundi 10 février pour leur discussion.

LA LIGUE DES NATIONS

Paris, 4 février. — Les membres de la commission de la Ligue des Nations ont tenu une nouvelle réunion officieuse, ce soir, à l'hôtel Crillon. Etaient présents : MM. Wilson, House, pour les Etats-Unis, lord Robert Cecil et le général Smuts, pour la Grande-Bretagne; Léon Bourgeois et Larnaude, pour la France; Orlando et Scialoja, pour l'Italie; le vicomte Chinda et Otchini, pour le Japon; Hymans, pour la Belgique; Bojtacio Pessoa, pour le Brésil; Wellington-Koo, pour la Chine; Vesnitch, pour la Serbie; Jayme Batalha Reis, pour le Portugal.

Au cours de leurs conversations, qui se sont poursuivies jusqu'après minuit, les délégués des puissances ont continué l'examen de la méthode à suivre dans la discussion.

Paris, 5 février (officiel). — La commission de la Ligue des nations s'est réunie hier soir à l'hôtel Crillon, à huit heures et demie, et a commencé la discussion détaillée du projet qui lui était soumis. Un préambule et deux articles ont été discutés, et leurs textes ont été provisoirement adoptés.

Des progrès satisfaisants ont été faits également en ce qui concerne d'autres parties du projet. La question de la représentation d'autres puissances à la commission a été également discutée.

La commission se réunira de nouveau ce soir à huit heures et demie.

L'ARMISTICE

Occupation par les Français d'Hœchat

Bâle, 4 février. — Les Français ont occupé les fabriques de matières colorantes d'Hœchat. Les produits de ces fabriques seront destinés aux pays de l'Entente.

Le contrôle des navires allemands

Bâle, 4 février. — On mande de Berlin que des croiseurs et des destroyers anglais et américains sont arrivés dans l'Elbe se rendant à Hambourg pour effectuer le contrôle des navires allemands de ravitaillement à livrer.

Le paiement du pécule de 1,000 francs

Paris, 4 février. — Au sujet du pécule de mille francs, une note communiquée par le ministère de la guerre rappelle que les lois des 9 avril et 29 décembre 1918 ont accordé les crédits nécessaires pour porter à un minimum de mille francs le pécule revenant aux familles des militaires tués au combat ou morts d'affections contractées au combat, à l'exclusion des militaires décédés pour toute autre cause ou disparus. Les ayants droit sont en premier lieu la veuve, en deuxième lieu les descendants, en troisième lieu les ascendants.

Un décret qui sera publié incessamment précisera les règles d'attribution du pécule aux familles et indiquera les formalités que devront remplir les ayants droit pour recevoir le paiement de la part qui leur est due.

Chacun d'eux devra adresser une demande au maire de son domicile ou de sa résidence. Ces demandes seront centralisées et instruites par le maire de la dernière résidence du défunt, puis transmises au dépôt du corps auquel appartenait le militaire au moment de son décès. C'est ce corps qui sera chargé de faire parvenir à chaque ayant droit l'ordre de paiement qui mentionnera les sommes lui revenant en numéraire d'une part, en bons de la défense nationale à un an de l'autre. L'intéressé pourra en percevoir le montant chez le percepteur de la commune de son domicile ou de sa résidence.

La crise du tabac

Paris, 4 février. — M. Grodet, rapporteur des finances à la commission du budget de la Chambre, vient de déposer son rapport sur la crise du tabac. Après avoir étudié les statistiques fournies par l'administration, le rapporteur arrive à cette conclusion que la crise du tabac est en réalité née des difficultés du ravitaillement en général et s'est développée avec elles. La crise cessera dès que les transports par mer et par fer seront revenus à leur état normal.

En Russie

Les bolcheviks prennent Wilkomir

Copenhague, 5 février. — On mande de Vilna que les bolcheviks ont réussi à s'emparer de Wilkomir.

LA VIE SPORTIVE

CYCLISME

LES GRANDES MARQUES DE CYCLES FONT L'UNION

Les grandes marques : « la Française », « Alcyon », « Automoto », « Clément », « Gladiator », « Peugeot » viennent de décider de mettre en commun tous leurs efforts sportifs, de n'avoir qu'une seule écurie de courses courant sous la raison sociale « la Sportive ». Les rivalités de marque sont donc terminées.

Ce nouveau consortium vient d'engager 25 coureurs dans Paris-Roubaix. Parmi eux : Thys, Pélissier, Mottiat, Rossius, Heurghem, Christophe, Van den Hove, etc.

Pour les courses sur piste Poulain, Pouchois, Dupuy, Perchicot, Didier, etc., font partie de la nouvelle firme nationale.

Les épreuves gagneront-elles en intérêt à ce trust ?

FOOTBALL RUGBY

LES RELATIONS RETABLIES AVEC L'ECOSSE

Les pourparlers engagés entre l'U. S. F. S. A. et la Scottisch Rugby Union, en vue de la reprise des relations sportives entre les deux pays, viennent d'aboutir.

Le prochain match de rugby France-Ecosse vient d'être conclu. Il aura lieu le jeudi 1er janvier 1920, en France.

On sait que les relations entre les Fédérations de rugby des deux pays avaient été rompues en 1913 à la suite des incidents causés, au Parc-des-Princes, par l'arbitrage de Baxter.

LA COUPE DE L'AVENIR

Voici le calendrier des éliminatoires interrégionales de la Coupe de l'Avenir, qui remplace, cette saison, le championnat de France de 2e série :

Premier tour. — 23 février, match 1 : Côte d'Argent (Aviron Libournais) contre Atlantique; match 2 ; Périgord-Agenais contre Armagnac-Bigorre; match 3 : Littoral contre Languedoc.

Deuxième tour : 9 mars, match 4 : Paris contre Lyonnais; match 5 : Vainqueur 1 contre vainqueur 2; match 6 : Vainqueur 3 contre Pyrénées; match 7 : Centre contre Bourgogne.

Demi-finales — 23 mars : Les adversaires et les villes seront désignés après les matches du 9 mars.

Finale : 6 avril, ville à désigner.

LES DÉSORDRES D'ALLEMAGNE

Les troupes gouvernementales ont enlevé Brême

Bâle, 4 février. — Les troupes gouvernementales sont entrées à Brême mardi, à six heures du soir, après un dur combat. Elles ont occupé le marché, l'hôtel de ville et la Bourse. Les ouvriers se retirent sur Groepellingen. Dans les combats qui précédèrent l'entrée des troupes à Brême, une brigade de chasseurs et des mitrailleurs sont venus de Berlin pour soutenir les troupes du gouvernement. Le trafic par chemin de fer est interrompu de tous côtés, sauf sur Wilhelmshaven, d'où les spartakistes n'ont pas pu faire venir de renforts. On entendait le feu de l'artillerie, notamment sur le front sud et dans la région de Verden. Rappelons qu'il y a 300,000 habitants à Brême.

Le gouvernement à Weimar

Bâle, 4 février. — Les commissaires du peuple se sont rendus hier à Weimar et sont partis de Berlin par la gare d'Anhalt. Les troupes de sécurité républicaines ont rendu les honneurs au départ. Ebert a prononcé le discours suivant :

« Camarades,

» Au nom du gouvernement, je vous remercie pour l'abnégation dont vous êtes preuve au cours de ces dernières semaines et j'espère que pendant que nous achèverons à Weimar l'œuvre entreprise pour le bien du peuple, vous veillerez à maintenir l'ordre et la tranquillité à Berlin »

La direction de l'empire est arrivée à une heure à Weimar et est descendue au château. L'après-midi eut lieu un conseil de cabinet. Le soir, discussion préparatoire avec la fraction socialiste Allenstein.

Les représentants des conseils des soldats, des divisions mobiles de la garde de la frontière et de la Prusse orientale et occidentale ont déclaré à l'unanimité se tenir résolument derrière le gouvernement et obéir strictement à ses ordres, au besoin les exécuter avec la force.

Bâle, 4 février. — Un corps de chasseurs, commandé par le général Merker et à l'effectif de un 1,000 hommes, est arrivé hier soir à Weimar pour protéger la ville. Les troupes de la garnison de Weimar affirment de leur côté être fidèles au gouvernement et veulent protéger l'assemblée nationale.

Contre le gouvernement et l'Assemblée

Bâle, 4 février. — La « Gazette de Francfort » dit que dimanche soir un détachement de plus de 100 hommes est parti d'Eisenach pour Weimar, ayant pour mot d'ordre de combattre Ebert, Scheidemann et les troupes de la garde.

A Gotha aussi, où depuis des semaines les minoritaires distribuent des armes, une centaine d'hommes armés se sont mis en marche sur Weimar avec trois mitrailleuses. Ils ont désarmé en route les troupes gouvernementales.

Une proclamation du *Drapeau rouge* contre le gouvernement

Bâle, 4 février. — On mande de Berlin que le « Drapeau Rouge », paru hier pour la première fois depuis le 11 janvier, publie une proclamation du conseil central du parti communiste d'Allemagne, où il est dit notamment :

« En attendant la conquête du pouvoir, l'énergie révolutionnaire doit être accrue à l'extrême. Dans les assemblées de propagande, d'organisation et d'agitation, il faut continuer à stigmatiser Ebert et Scheidemann, et à préparer les moyens d'action pour l'heure qui vient. Il faut avant tout pousser à de nouvelles élections pour les conseils d'ouvriers et soldats avec le mot d'ordre : Chassez les Ebert et Scheidemann, assez les bourreaux ! Ebert et Scheidemann travaillent à leur propre tombe. »

La nouvelle agitation spartakiste

Bâle, 3 février. — A Dusseldorff, les spartakistes ont commencé à arrêter les bourgeois notables qui leur serviront d'otage. Les spartakistes ont mis en état de défense les édifices publics des faubourgs de Berlin. Le gouvernement a pris des mesures pour étouffer dans l'œuf tout désordre quelconque. Les troupes républicaines stationnées dans le bâtiment du Reichstag sont alarmées. La garde du « Vorwaerts » a été considérablement renforcée.

D'après le « Morgenpost », le projet de nouvelles tentatives contre le gouvernement Ebert-Scheidemann a été discuté ces derniers jours parmi les spartakistes, mais les chefs combattent ces tentatives les troupes à la disposition du gouvernement étant momentanément trop fortes pour espérer un succès. Ils voudraient tenter auparavant de faire passer du côté spartakiste une partie considérable des troupes gouvernementales.

Une armée allemande pactise avec les bolcheviks

Varsovie, 5 février. — Quelques nouvelles sont parvenues sur la 10e armée allemande qui occupe actuellement les territoires de Grodno et de Kovno (Lithuanie). Le conseil des soldats avec le spartakiste Werlé en tête, défient le pouvoir de cette armée. L'état-major est composé exclusivement d'officiers bolchevistes. Le 10 décembre, cette armée cherchait à extorquer à la population polonaise la promesse solennelle de n'entreprendre aucun acte d'hostilité contre les bolcheviks russes.

Elle a signé un accord avec les bolcheviks russes par lequel la ville de Minsk est passée sous l'autorité des Soviets. Les troupes polonaises luttant contre les bolcheviks russes et forcées de se retirer faute de munitions hors de la ville de Wilno furent désarmées par la même armée. Le fameux agitateur bolcheviste Radek a pu pénétrer en Allemagne exclusivement grâce au concours qu'il trouva dans cette armée.

En général, les relations entre les bolcheviks et l'Ouest ne peuvent s'établir que par l'armée en question et ensuite par la ligne Dantzig-Thorn, ligne jusqu'à présent non coupée.

La défense de la Prusse contre les bolcheviks

Bâle, 5 février. — On mande de Kœnigsberg :

« Les positions de la frontière de la Prusse orientale seront mises en état de défense contre l'avance des armées bolchevistes. Les régions de Memel, Eydtkunen et Lyk ont été déclarées zones de protection de la frontière. »

La situation à Kœnigsberg

Bâle, 4 février. — On mande de Kœnigsberg que les informations des journaux berlinois sur l'entrée des spartakistes, qui se seraient emparés des principaux pouvoirs à Kœnigsberg, sont absolument inexactes.

Les partis à l'Assemblée nationale

Bâle, 4 février. — On mande de Berlin que les commissaires électoraux ont fixé comme il suit la répartition des sièges à l'Assemblée nationale :

Parti national allemand, y compris les partis de même tendance de la Bavière et du Wurtemberg, 42.
Parti populaire allemand, 21.
Centre, 88.
Parti démocratique allemand, 75.
Socialistes majoritaires, 163.
Ligue des paysans et ouvriers agricoles du Sleswig-Hollstein, 1.
Union électorale de Brunswick, 1.
Parti allemand du Hanovre, 4.

LE SCANDALE DE LA VIE CHÈRE

Un syndicat d'épiciers qui est raisonnable

Toulon, 5 février. — Le Syndicat des épiciers détaillants du Var vient de donner au public et aux économistes officiels une leçon de bon sens et d'énergie. Les épiciers du Var constatent qu'avec la démobilisation et la fermeture des usines de guerre, il y a nécessité absolue d'abaisser le prix des denrées. Ils admettent qu'on est jusqu'ici en droit de leur dire : « C'est vous, commerçants, qui empêchez la baisse des cours, parce que vous achetez à tout prix. »

C'est pourquoi le Syndicat a ses adhérents auxquels il a adressé une circulaire où on lit :

« Nous vous disons d'être prudents dans vos achats ; n'achetez pas à des prix excessifs ; maintenez vos prix sur les articles de luxe et de fantaisie, mais baissez les articles de première nécessité.

» N'achetez plus de lait sucré à 160 fr. et 170 fr. la caisse; nous en avons livré à 90 fr., et on nous en propose de divers côtés à ce prix. Plus de riz ni de légumes secs à 3 fr. 50 ni même à 3 fr. 50; on nous offre et nous vendrons sous peu du riz glacé à 1 fr. 70; plus de pâtes à 4 et 5 fr. On commence à nous les offrir aux anciens prix de la taxe. Plus de morues à 5 fr. et 5 fr. 25. Nous livrons à 4 fr. 40. Pas de pétrole au-dessus de 0 fr. 80. Du pétrole et du sucre chez tous ou chez personne. Epuisez vos stocks de savon; nous allons à la baisse. N'achetez plus que dans la mesure immédiate de vos besoins et en baisse, vous éviterez des risques de pertes et vous contribuerez à la baisse du prix des denrées. »

Le devoir des acheteurs

L'acheteur, qui se plaint avec une colère de plus en plus marquée de la cherté de la vie, est aussi un des facteurs responsables. En effet, ainsi que le fait observer M. René Moreux, de l'**Eclair** :

« Etant donnée l'abondance de l'argent, le client est prêt dans la plupart des cas à payer très cher. Ce qu'il veut, c'est d'abord la marchandise. Beaucoup de producteurs et de négociants cèdent alors à la tentation de faire des profits énormes, que permet l'incompréhension du public.

» Et pourtant, si par impossible tous les acheteurs de France refusaient de donner 0 fr. 50 pour une tête de salade, il est vraisemblable qu'au bout de quelques jours les revendeuses refuseraient de les acheter 0 fr. 30 ou 0 fr. 35 aux cultivateurs, lesquels se verraient eux-mêmes dans l'alternative ou de baisser leurs cours ou de laisser pourrir leurs denrées. C'est ce que ne veut pas comprendre le consommateur. S'il savait se priver momentanément du superflu il amènerait à bref délai l'affaissement des prix. Il lui suffirait de vouloir. Nous souhaitons que dans chaque département il se trouve des commerçants aussi éclairés que les épiciers du Var pour rappeler au public tous ses droits. Il fera la baisse quand il voudra et dans la mesure qui lui plaira. Il a le nombre, c'est-à-dire la force, mais il est encore inorganisé. »

Une idée du maire de Rennes

Grâce à son maire, M. Janvier, Rennes depuis trois ans peut se défendre contre la cherté de la vie. L'**Echo de Paris** cite l'une des initiatives heureuses de M. Janvier :

« M. Janvier fit un jour, à la même heure, demander à tous les bouchers de la ville leur tarif. Ils n'eurent pas de la sorte le temps de se concerter, et les chiffres qu'ils fournirent se trouvèrent si différents d'un magasin à l'autre, que la preuve éclata irréfutable de la façon tout arbitraire et fantaisiste dont ces honorables commerçants établissaient leurs prix.

» M. Janvier demanda aux bouchers d'adopter un tarif uniforme et raisonnable. Ils refusèrent. M. Janvier s'aboucha alors avec des producteurs, installa des boucheries municipales et y vendit d'excellente viande à un prix modéré, mais assez bien étudié pour réserver aux vendeurs un honnête bénéfice.

» Les bouchers rennais commencèrent par bouder. Certains laissèrent leur magasin fermé, prétendant qu'ils perdraient de l'argent au tarif fixé par le maire; d'autres feignirent d'accepter la taxe, mais n'en tinrent pas compte.

» M. Janvier aussitôt fit faire des constats et obtint contre les délinquants des condamnations à de fortes amendes et à quelques jours d'emprisonnement sans sursis.

» Les bouchers, matés, capitulèrent; et depuis lors, boucheries municipales et boucheries ordinaires fonctionnent simultanément à la satisfaction générale; car si les bouchers ont réalisé les gains très honorables prévus pour eux par la sagesse du maire, la population a bénéficié de prix dont le simple énoncé laissera rêveuses les ménagères parisiennes. En attendant l'heureux effet des nouvelles mesures gouvernementales, il serait peut-être prudent d'aller s'installer à Rennes, — si sur l'Ouest-Etat les voyages n'étaient pas si hasardeux... »

A l'un des lecteurs américains du **New-York Herald** se plaignant de la cherté de la vie en France, M. Pierre Veber réplique :

« Dans toutes les villes de France, le premier hôtel de la ville est réquisitionné par les Américains, qui paient sans compter; au marché, ce qu'il y a de meilleur est acheté par l'intendance américaine au prix que le vendeur demande; quand un Américain arrête un taxi, il ne discute même pas le prix ! C'est agir en grand seigneur, mais si vous croyez que vous n'encouragez pas ainsi la vie chère ! Et c'est nous, les pâles civils, qui souffrons le plus de cet état de choses ! Quoi ? vous vous plaignez d'un mal que vous avez créé ? »

Beaucoup trop d'intermédiaires !

Paris, 4 février. — M. Deis, juge d'instruction, a reçu confirmation d'une plainte de M. Pupin, marchand de légumes secs à Paris, qui, en juin dernier, ayant accepté les offres de vente d'un courtier en riz, se vit livrer la marchandise au prix de 285 fr. les 100 kilos, dans des sacs portant la marque du ravitaillement et apportés par des camions militaires. Il dénonça les faits à M. Victor Boret, qui saisit immédiatement de ces faits le parquet de la Seine.

L'enquête du magistrat et de l'expert lit découvrir que lesdits sacs de riz avaient été acquis régulièrement par une coopérative de consommation au prix de 175 francs, livrés par l'Etat, et que cette denrée, revendue par la coopérative en passant successivement par trois courtiers, avait atteint le taux de 285 fr. Le riz, avant d'arriver au consommateur, passa en quittant les magasins de M. Pupin par les mains de trois autres intermédiaires qui, prélevant chacun une commission, finit par atteindre le chiffre de 400 francs les 100 kilos.

Le juge d'instruction a inculpé ces six trafiquants de spéculation illicite.

Leçon aux mercantis

La scène s'est passée hier dans un élégant magasin des boulevards, et le **Figaro** la relate ainsi :

« Un officier entre et demande un chapeau du modèle qui est en vitrine et qu'il indique.

» — Trente deux francs ? dit-il.

» — Quarante-deux, dit le vendeur.

» — Mais hier c'était affiché trente-deux !

» L'employé sourit et fait le geste de l'« inférieur » qui exécute une consigne.

» L'officier, qui tenait le chapeau à la main, le jette à terre, l'aplatit d'un coup de talon et sort.

» Personne n'a bougé ! »

Sachons nous servir également de nos deux mains

Paris, 5 février. — Tous, ou à peu près, nous ne savons guère nous servir utilement que d'une seule de nos mains. Les droitiers sont la règle, les gauchers l'exception. Quant aux ambidextres, c'est-à-dire ceux d'entre nous qui sont capables indistinctement de se servir de la main gauche aussi bien que de la droite, ils ne se rencontrent pour ainsi dire jamais.

Dans une communication fort écoutée, le professeur Armaingaud, de Bordeaux, a exposé à l'Académie de médecine que c'est là un fait infiniment regrettable, et cela aussi bien au point de vue civil qu'à celui militaire. Le docteur Armaingaud a insisté sur l'utilité d'une propagande en faveur de l'égal usage des deux mains. Le praticien a rappelé que le général anglais Baden Powell, qui est un des principaux protagonistes des sports athlétiques en Grande-Bretagne, et qui a commandé une armée britannique en France pendant la guerre, a déclaré que l'ambidextrie est d'une grande importance au point de vue militaire. « Si deux armées d'une valeur égale sont en présence, dit le général Baden Powell, celle composée d'ambidextres sera toujours supérieure à l'autre. »

Le docteur Armaingaud déclare qu'ayant consulté plusieurs généraux français sur ce point, leur opinion est la même que celle du général anglais. Franklin avait lancé, il y a plus d'un siècle, la « pétition de la main gauche », où celle-ci demandait à être traitée aussi bien que sa sœur la main droite. Malgré ces parrainages, l'éducation de la main gauche fut délaissée. L'utilité cependant de l'ambidextrie est incontestable. Par elle, la capacité professionnelle des ouvriers est accrue dans des proportions notables. Dans notre population décimée par la tuberculose et l'alcoolisme, et où l'excédent des naissances sur les décès n'atteint que 2 pour 1,000, tandis qu'il est de 12 à 13 pour 1,000 en Allemagne, l'usage égal des deux mains augmenterait considérablement notre rendement industriel et compenserait dans une certaine mesure cette sorte de mutilation physiologique, qu'il est possible de faire disparaître par un acte de volonté.

Le docteur Armaingaud a donc proposé à l'Académie de médecine de voter les résolutions suivantes :

1° Rédiger un appel à la population française pour engager les mères françaises, au nom de l'intérêt national et dans l'intérêt de la défense du pays, à habituer les enfants, dès leur bas âge, à se servir également des deux mains;

2° Inviter le ministre de l'instruction publique à rendre obligatoire dans toutes les écoles primaires et dans les établissements d'enseignement secondaire l'usage égal des deux mains;

3° Favoriser la création d'un prix qui serait attribué chaque année à l'instituteur qui en France aurait réalisé et réussi avec le plus de succès cette méthode si désirable.

L'Académie de médecine a adopté ces résolutions.

Les impôts des mobilisés

Paris, 5 février. — Une note récente du ministre des finances informait les contribuables qu'en attendant les décisions du Parlement, les percepteurs accorderaient toute leur bienveillance aux mobilisés d'hier pour le paiement de leurs impôts.

Le rapport que M. Vincent Auriol a déposé, au nom de la commission de la législation fiscale, tendant à faire remise aux mobilisés du paiement de l'arriéré de la contribution personnelle mobilière, sera distribué aujourd'hui et pourra être discuté la semaine prochaine par la Chambre.

Au prince régent de Serbie

Voici la poésie qui a été dite mardi à la Comédie-Française devant le prince de Serbie :

Prince, pendant quatre ans d'un martyre incessant,
La Serbie a montré la fierté de son sang.
La régence et la guerre ont, sur votre visage,
Gravé la majesté du héros et du sage.
Sur son chemin toujours le péril vous trouva.
Vous êtes un de ceux que la gloire rêva,
Que les siècles entre eux jalousement comparent,
Et dont les fresques d'or des légendes se parent.
D'un effort fraternel nos armes ont lutté.
Deux empereurs ont fui devant la liberté,
Livides sous un sang funèbre qui les tache.
Et leurs vassaux, ces rois, qu'ils tenaient à l'attache,
Portant servilement, plus vile qu'un collier,
Leur couronne dont l'or se sentait humilié,
Sans maîtres désormais, craignant des destins pires,
Flairant épouvantés des cadavres d'empires,
Cherchent pour abriter leur prudence aux abois
Un refuge ignoré dormant au fond des bois.

Heureusement il est des rois d'une autre race.
Le cœur du peuple bat en eux sous leur cuirasse.
Ce sont les défenseurs pacifiques du sol
Contre les conquérants qui s'arment pour le vol.
C'est l'amour, non le viol et le droit de conquête
Qui fait que l'on se donne au lieu qu'on sort vous
Et vous laisse tout bas en blasphémant, haïr. [prête,
Chaque peuple a le droit d'aimer et de choisir.

La France est un pays où la victoire est pure.
Jamais la trahison n'y mêla le parjure,
Et l'honneur fut son guide encor dans ses revers.
Prince, vous le savez comme tout l'univers,
Sa droiture est si belle et sa fierté si haute
Que chacun s'ennoblit en devenant son hôte,
Et retourne chez lui, les yeux pleins d'horizon,
Enrichi de lumière auguste et de raison.

Que vos jeunes vaisseaux, dans leur rade assurée,
Aux fluides chemins de la mer azurée,
Viennent bientôt tenter un commerce abondant,
De l'Orient rêveur au fébrile Occident.
Liberté, tous tes droits sont nés du sacrifice.
Consacre, en l'accueillant sous ton clair édifice,
La Paix qui va sortir, sereine, du cerveau
Formidable et sacré de ce monde nouveau.

La Soudière.

Le procès Cavallini

LE ROLE DE Mme CAILLAUX

Rome, 5 février. — Au cours de l'audience

DÉPÊCHES de la Nuit dernière

A LA CHAMBRE

Les Pensions

Paris, 4 février. — La Chambre reprend la discussion de la loi sur les pensions militaires, interrompue en décembre dernier.

On achève de voter l'article 9, qui règle le taux de la pension définitive ou temporaire, et l'on aborde l'article 10, qui vise le cas d'infirmités multiples dont aucune n'entraîne l'invalidité absolue.

M. Chassaing propose que dans le cas d'infirmités multiples, le taux d'invalidité soit considéré intégralement pour chacune des infirmités.

Le **rapporteur** et le **sous-secrétaire d'Etat** combattent d'amendement.

L'article 10 est adopté après rejet, à main levées, de l'amendement Chassaing.

D'après l'article 11, il est attribué un complément de pension en sus de la pension maxima dans le cas d'infirmités multiples, dont l'une entraîne l'invalidité absolue. Cet article est adopté après une déclaration du rapporteur **Lugol**, qui affirme le droit des auxiliaires réformés temporaires numéro 2 pour blessure ou maladie en service, de présenter leur demande de pension.

L'article 12 dispose que « dans tous les cas, des majorations annuelles sont accordées pour chaque enfant né ou à naître, légitime ou naturel reconnu. Ces majorations sont payables pour chaque enfant jusqu'à l'âge de seize ans. »

A ce sujet, MM. **Ernest Lafont** et **Puech** démontrent la nécessité de refaire l'article 2, qui détermine les conditions de reconnaissance des enfants naturels en regard de cette loi.

M. Abrami : Cette loi ne peut modifier les principes du code civil, notamment en ce qui concerne les enfants adultérins, tant que ce code n'aura pas admis la reconnaissance des enfants adultérins.

On adopte une modification de **MM. Maginot** et **De Chappedelaine**, portant que les majorations sont payables, pour chaque enfant jusqu'à l'âge de dix-huit ans.

On continuera demain cette discussion.

Le transpyrénéen Paris-Oloron-Madrid

Madrid, 4 février.— Les députés et sénateurs de l'Aragon ont décidé d'inviter le ministre des travaux publics à hâter l'achèvemine de la ligne Paris-Oloron-Canfranc-Saragosse-Madrid.

En Portugal

LE GOUVERNEMENT BLOQUE DES PORTS

Madrid, 4 février. — On télégraphie de Lisbonne :

« Le gouvernement de Lisbonne a informé les puissances intéressées qu'il avait décrété le blocus des ports compris entre Aviro et Cominha. Les navires étrangers n'auront plus accès dans ces ports du Nord; mais, tous ceux qui y sont actuellement mouillés auront la faculté de sortir, en étant, toutefois, assujettis à la visite. »

En Roumanie

ARRESTATIONS DE GERMANOPHILES

Bucarest, 4 février. — On vient d'arrêter à Bucarest plusieurs personnes qui jouèrent, sous l'occupation allemande, un rôle coupable. Parmi elles se trouvent plusieurs notabilités, notamment M. Virgile Arion, gérant du ministère de l'instruction publique sous les Allemands; M. Lupucostaki, ancien député dans le Parlement Marghiloman, accusé d'avoir servi les Allemands.

L'instruction a relevé des faits de nature à amener l'arrestation immédiate des prévenus.

Exécution capitale

Lyon, 4 février. — Ce matin a eu lieu l'exécution capitale de Robert Cuisinier, vingt-six ans, auteur de l'assassinat de l'agent cycliste Journet, qu'il tua à coup de revolver. Cuisinier est mort en prononçant ces mots : « Adieu, maman ! »

Explosion de munitions

Longwy, 4 février. — Jeudi après-midi, des munitions ont fait explosion près de la gare frontière de Mont-Saint-Martin. Les dégâts matériels sont importants. Il y aurait un certain nombre de victimes, en grande majorité des Allemands occupés de ce côté.

L'ARMISTICE

Le remplaçant du général von Winterfeldt

Bâle, 4 février. — On mande de Berlin :

« Le général von Hammer a été nommé président de la Commission allemande d'armistice, en remplacement du général von Winterfeldt. »

Les faux Rodins

Paris, 4 février. — Un certain nombre d'amateurs et de collectionneurs possesseurs d'œuvres signées Rodin se sont spontanément fait connaître à la justice. C'est ainsi qu'hier le juge d'instruction a entendu M. Gallimard, grand amateur d'art, propriétaire du théâtre des Variété, et Mlle Dieterle, l'artiste bien connue. Tous deux ont déclaré être possesseurs d'une cinquantaine de Rodins provenant de chez Montagutelli, bronzes qu'ils tenaient d'ailleurs à la disposition de la justice.

BORDEAUX

Il y a un an

6 FEVRIER

Discours du Trône en Angleterre.

Le gouvernement allemand adresse à la Roumanie un ultimatum lui fixant un délai de quatre jours pour entrer en pourparlers de paix. M. Bratiano, premier ministre de Roumanie, donne sa démission.

Les négociations entre les maximalistes et le gouvernement allemand, un moment interrompues, reprennent à Brest-Litovsk.

Conseil Municipal de Bordeaux

Séance du mardi 4 février 1919

La séance est ouverte à 5 h. 40, sous la présidence de M. Charles Gruet, maire.

RACHAT DES CONCESSIONS DE L'ECLAIRAGE

Organisation de la Régie par la Ville

Dans ses séances des 28 mai et 17 juin 1918, le Conseil a décidé de procéder au rachat des concessions de l'éclairage public et de la distribution d'énergie électrique à Bordeaux. La ville entrera en possession, le 1er juillet 1919, de tous les établissements, usines, etc., constituant ces exploitations.

Pour le mode d'exploitation, la commission d'étude nommée par le Conseil, a admis le principe de la régie directe qui serait appliquée dès la substitution de la ville à la Compagnie, et a cherché des dispositions n'apportant, dans le fonctionnement des divers rouages, aucune modification, notamment en ce qui concerne le personnel, qui continuerait à bénéficier de tous les avantages actuels.

La commission a également estimé que, pour donner toutes garanties et toute sécurité aux contribuables comme aux consommateurs, il conviendrait de confier la direction de ces établissements à un comité consultatif nommé par le Conseil municipal et recruté tant dans l'Assemblée communale que parmi les consommateurs, hommes d'affaires, commerçants, industriels, sans exclure le personnel ouvrier. Ce comité, présidé par le maire, comporterait vingt et un membres. Sept sièges, y compris celui du maire, seraient réservés à des conseillers municipaux; trois au personnel ouvrier, onze aux consommateurs. Les membres des deux dernières catégories seraient nommés pour quatre années et renouvelables par moitié tous les deux ans. La durée des pouvoirs des conseillers municipaux serait limitée à leur mandat.

L'ensemble du projet, présenté par le maire, est adopté.

UNE POLICE D'ETAT A BORDEAUX

Avis défavorable du Conseil

L'administration municipale a été saisie par M. le Préfet de la Gironde d'une lettre par laquelle M. le ministre de l'intérieur se déclare tout disposé à soumettre au Parlement un projet de loi instituant la police d'Etat à Bordeaux, sous condition de l'avis favorable du Conseil municipal et sur les bases suivantes :

La totalité des dépenses de police serait inscrite au budget de l'Etat; la ville rembourserait à l'Etat une somme égale à celle que lui coûtent actuellement les services de police et la « moitié du surplus ».

Dans le rapport qu'il présente à ce sujet au Conseil, M. le Maire constate « qu'à aucun moment, l'administration municipale n'a manifesté auprès de l'administration supérieure l'intention de voir opérer cette réforme, qui ne comporterait à son avis aucun avantage... ni pour la population, ni pour le personnel municipal. »

» L'application de semblables mesures ne s'expliquerait pas à Bordeaux », déclare le maire.

« Je rappellerai, dit notamment M. Gruet, l'attitude de Bordeaux pendant le séjour du gouvernement. Alors que tant de motifs patriotiques ou autres pouvaient provoquer de l'agitation, notre ville a accueilli les représentants des grands corps de l'Etat et des puissances étrangères avec le calme déférent et la dignité que commandaient les circonstances, et qui sont d'ailleurs dans ses traditions. »

Se rangeant à l'avis du maire, le Conseil, à l'unanimité, « émet un avis défavorable au projet de transformation de la police municipale de Bordeaux en police d'Etat. »

LA REOUVERTURE DU GRAND-THEATRE

Au cours de la discussion relative à l'inscription des crédits devant résulter de la nouvelle taxe municipale sur les spectacles, M. le Maire fournit d'intéressantes indications sur la prochaine réouverture du Grand-Théâtre.

Cette réouverture pourrait être l'occasion d'une cérémonie qui se déroulerait soit le 23 février courant, date de la signature du traité de paix imposé en 1871 par l'Allemagne et aujourd'hui déchiré, soit plutôt le 1er mars prochain, anniversaire de la grandiose protestation des représentants de l'Alsace et de la Lorraine à l'Assemblée nationale.

A partir de ce jour, le théâtre serait ouvert non point sans doute pour donner des représentations régulières, car le recrutement, en ce moment, d'une troupe digne de notre première scène serait difficile, mais pour organiser quelques représentations de gala en attendant le début de la saison lyrique.

REORGANISATION DU NETTOIEMENT

Un crédit de 350,000 francs est voté en vue de l'acquisition d'une arroseuse, six machines balayeuses et six camions automobiles pour le service du nettoiement.

POUR LES PROCHAINES ELECTIONS

Un crédit de 35,000 francs est également adopté pour parer aux dépenses nécessitées par la revision des listes électorales et les frais d'élection en 1919.

MORTS AU CHAMP D'HONNEUR

L'administration municipale a été avisée du décès aux armées de plusieurs agents de la ville : Antoine Pujos, commis de l'octroi; J.-M. Cazaux, agent du service de la désinfection; Alphonse Delbes, gardien de la paix.

M. le Maire fait l'éloge de ces braves tombés au champ d'honneur. Des allocations sont votées pour leurs familles.

Après examen de nombreuses autres affaires d'un intérêt moindre, la séance est levée à 6 heures 45.

A l'issue de la séance, le Conseil s'est réuni en commissions pour étudier le projet de modifications à apporter, de concert avec la Compagnie, au service des tramways.

ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES

Dégrèvements d'impôts

pour réductions ou exonérations de loyers

L'Association des propriétaires rappelle à ses membres que les demandes de dégrèvements d'impôts pour réductions ou exonérations de loyer, en vertu de l'article 31 de la loi du 9 mars 1918, doivent être faites dans les trois mois de la décision de la commission arbitrale ou de l'accord intervenu entre les parties exonérant le locataire de paiement de tout ou partie de son loyer.

Les réclamations déjà fournies pour les impôts de l'année 1918 doivent être renouvelées avant le 31 mars prochain.

Les adhérents de l'Association trouveront au siège social, 19, rue des Trois-Conils, de dix heures à midi, tous renseignements utiles à ce sujet, ainsi que des formules imprimées, et s'il est besoin timbrées, pour faire leurs réclamations.

Légion d'honneur

Parmi les nominations dans la Légion d'honneur décernées sur la proposition du ministre du commerce et de l'industrie, il nous est particulièrement agréable de relever le nom de notre ami M. Henri Ténot, directeur de l'enseignement technique, promu officier.

M. Henri Ténot, dont les qualités d'administrateur et l'esprit d'initiative se manifestent chaque jour si utilement pour le plus grand bien de l'enseignement industriel, et qui, tout récemment, est venu à Bordeaux, afin de régler d'importantes questions relatives à la création de notre Ecole des arts et métiers, est le fils de notre éminent et regretté collaborateur Eugène Ténot.

Nous adressons à M. Henri Ténot nos plus cordiales félicitations.

Au titre du même ministère, M. Dufourmantelle, président de la commission technique des banques populaires, est nommé chevalier.

Nous sommes également heureux d'apprendre la nomination au grade de chevalier du lieutenant Henri Caquet, fils aîné du sympathique professeur du lycée de Bordeaux, et frère du capitaine René Caquet, chevalier de la Légion d'honneur et détenteur de nombreuses citations.

En félicitant de la façon la plus chaleureuse le lieutenant Henri Caquet, notre ami et collaborateur, dont les nouvelles et les chroniques très goûtées de nos lecteurs sont signées : René Girardet, nous nous faisons un plaisir de publier ci-dessous la troisième citation dont le vaillant officier vient d'être l'objet :

« Lieutenant Henri Caquet, 123e d'infanterie, 11e compagnie. Officier de territoriale plein d'allant et de bravoure, entraîneur d'hommes, a fait avorter certaines tentatives allemandes sur le secteur de sa compagnie en engageant de vigoureux combats à la grenade. Blessé par balle à la main droite le 26 avril 1917, tandis que de son parapet de première ligne il observait à la jumelle les mouvements dans la ligne ennemie. »

Signalons enfin, dans la liste des nouveaux chevaliers de la Légion d'honneur, le nom de notre confrère M. René Mercier, directeur de l' « Est républicain », de Nancy, qui fut récemment l'objet d'une citation.

Pendant toute la durée de la guerre, avec l'aide d'un personnel courageux et dévoué, notre confrère fit son journal sous des bombardements incessants par torpilles d'avions et projectiles de 380 de pièces à longue portée. L'hôtel de l' « Est républicain » fut en partie démoli dans la nuit du 24 au 25 février 1918 par une torpille de 150 kilos; le lendemain matin, le journal paraissait quand même.

BOUCHERIE ROUSSEAU
7, AVENUE THIERS, 7
Réouverture Vendredi 7 Février.

Ravitaillement civil

Jeudi 6 courant, la municipalité fera vendre des carottes, des oignons et des topinambours sur les marchés ci-après : Capucins, marché des Grands-Hommes, marché de Lerme, marché des Chartrons.

Les heures de vente ne sont pas modifiées. Les prix restent fixés : carottes, 0 fr. 70 le kilo; oignons, 0 fr. 90; topinambours, 0 fr. 45.

Le même jour, à partir de neuf heures du matin, des pommes de terre seront mises en vente au Grand-Marché, au marché de la place Saint-Martial et au marché de Lerme, à raison de 0 fr. 55 le kilo. Il pourra être attribué 5 kilos par ménage.

Il ne sera pas rendu de monnaie.

Distribution des tickets de pain de février

Le maire de Bordeaux a l'honneur de faire connaître à ceux de ses administrés qui n'ont pas retiré leurs tickets de pain de février du 27 au 31 janvier dernier, qu'ils pourront effectuer ce retrait à l'Athénée municipal, rue des Trois-Conils, du jeudi 6 au samedi 8 février courant, de neuf heures à midi et de deux heures à six heures de l'après-midi.

Ainsi que les retardataires en ont déjà été prévenus, les feuilles de tickets de pain qui leur seront remises à partir du 6 février auront été préalablement diminuées des tickets des jours précédents.

Les personnes qui négligeraient de se présenter à l'Athénée ne pourront retirer leurs tickets qu'à partir du 13 février, à l'hôtel de ville.

Renouvellement des concessions d'eau

Le maire informe les concessionnaires en retard pour le renouvellement de leur abonnement qu'un dernier délai, expirant le 15 février au soir leur est accordé pour l'accomplissement de cette formalité.

Les concessions qui n'auront pas été renouvelées à cette date seront rigoureusement fermées à partir du 17 février.

Société protectrice de l'enfance

FETES DE L'ENFANCE

Nous rappelons que ces fêtes auront lieu le samedi 8 et le dimanche 9 courant :

Le samedi 8, vente de charité.

Au programme : Mlle Baudeuf-Bodelli, professeur au Conservatoire, dans ses œuvres; M. Belloni, avec la section enfantine de son école de danse; thé-concert, avec un orchestre à cordes sous la direction de M. Blanc, premier prix du Conservatoire.

Le dimanche 9, fête enfantine; danses d'enfants régiées par M. et Mme Jacquet; représentation avec le concours de Mme Baudeuf-Bodelli, MM. Laban et Léo, et les élèves de M. Belloni; musique américaine.

Les portes s'ouvriront les deux jours à deux heures.

Coup manqué

Pendant la nuit de mardi à mercredi, des malfaiteurs tentaient de pénétrer dans les chais de MM. Faures, rue Vauthrasson, 9. Le bruit des pesées qu'ils exerçaient sur la porte attira l'attention de plusieurs voisins, qui apparurent aux fenêtres. Se voyant dérangés, les cambrioleurs renoncèrent à leur audacieuse entreprise.

Un expulsé

Le manœuvre Pedro Buira, âgé de trente ans, d'origine espagnole, demeurant rue Lafontaine, qui est sous le coup d'un arrêté d'expulsion, va être dirigé sur la frontière.

L'agression de la rue d'Ornano

Les agents de la Sûreté Lestrade et Ardouin ont arrêté le marin Alexandre-Marcel B..., qui dimanche soir, dans un tramway, rue d'Ornano, avait frappé au visage l'agent Gagnaires.

Ce marin était en traitement dans un hôpital de Bordeaux. On a pu retrouver sa trace grâce à des papiers trouvés dans son paletot, abandonné dans le tramway.

LA CRISE DES TRANSPORTS

fait le désespoir des consommateurs de savon. Acheteurs, patientez, mais faites au plus tôt votre provision. Pour les prix et conditions, écrire immédiatement à **SAVONNERIE PROVENÇALE, Marseille, Saint-Just.**

PETITE CHRONIQUE

SOLDAT DISPARU. — Le 27 janvier, le soldat René Mazères, du 9e régiment d'infanterie, rapatrié d'Allemagne, se présentait à son domicile, 8, rue Batailley. Ne trouvant personne à la cette heure, il hésita un instant et repartit. Depuis, on ne l'a plus revu.

Les voisins qui l'ont vu estiment qu'il a ses facultés un peu affaiblies. Les personnes qui pourraient donner sur lui des renseignements sont priées de les adresser à Mme Trias, rue Batailley, 8.

Chronique théâtrale

Théâtre-Français

THERESE, de Massenet.

« Thérèse », drame musical en deux actes, écrit par Massenet sur un livret de Miles Claretie, fut d'abord représenté en 1907, à Monte-Carlo. Deux ans après, le 10 février 1909, il fut joué pour la première fois à Bordeaux, sans grand succès d'ailleurs, puisqu'il n'eut que trois représentations. Le Théâtre-Français vient de nous donner une reprise de ce drame dans des conditions fort intéressantes, car les trois principaux rôles étaient tenus par Mlle Lucy Arbell, MM. Clément et Boulogne qui furent les créateurs de la pièce à Paris, où elle fut jouée peu de temps après son apparition à Monte-Carlo.

Le livret met à la scène un épisode qui se déroule à l'époque la plus troublée de la Révolution.

Au milieu de la tourmente révolutionnaire un drame intime et passionnel se joue entre le représentant Emmanuel Thorel, sa femme Thérèse et l'émigré Armand de Clerval, qui aime Thérèse et qui est revenu en France pour aller rejoindre en Vendée l'armée royaliste. Il a d'abord voulu revoir la femme aimée et le château où il est né. Reconnu par un officier municipal, caché à Paris dans le logis de Thorel, il peut fuir grâce à un sauf-conduit que lui a procuré le représentant du peuple.

Le maîtrise du compositeur dans l'art d'exprimer les sentiments de la passion, s'est habilement exercée dans le drame intime. Elle s'affirme plus particulièrement au premier acte, au duo entre Thérèse et Thorel, d'un caractère grave et tendre à la fois; puis au dialogue entre Armand et Thérèse avec, à l'orchestre, un air vieillot de menuet d'un charme mélancolique; au deuxième acte, dans le duo brûlant d'amour où Armand s'efforce de décider Thérèse à s'enfuir avec lui.

Mais il y a aussi dans la musique une peinture non moins expressive de l'effervescence populaire. Les fureurs de la foule qui grouille dans la rue poussant des cris de mort; les chants de soldats allant défendre la patrie, ont dans le drame une part importante.

Mlle Lucy Arbell joue et chante le rôle de Thérèse avec un sentiment dramatique fortement accusé; elle est profondément impressionnante dans l'air qu'elle chante au deuxième acte, terrorisée par les clameurs de la foule.

M. Clément est un Armand de Clerval d'une élégance raffinée et pour traduire l'état d'âme du gentilhomme dans ses amours et dans sa foi royaliste, il a cette science vocale, cet art infiniment précis de la diction qui font de lui un artiste incomparable.

M. Boulogne met au service du personnage de Thorel, sa prenante autorité scénique et des accents lyriques d'une chaleureuse sincérité.

MM. Lambrette, Fourès, Davidson, Thierry tiennent très consciencieusement les autres rôles.

Mise en scène bien présentée, exécution colorée à l'orchestre conduit par M. Bastide.

Avant « Thérèse », fort bonne exécution de la « Mireille » de Gounod.

C. P.

Bouffes-Music-Hall

LE NOUVEAU PROGRAMME

L'affiche se renouvelle aux Bouffes avec une variété d'éléments et un choix d'attractions qui ne laissent jamais le public indifférent. Les débuts de la semaine ont été aussi heureux qu'à l'ordinaire.

Miss Nollie et ses chiens, l'excentrique musical Speeck, les danseurs Lilile Leclerc et The New Menils nous rappellent que tous les genres — hors le genre ennuyeux — ont accès aux Bouffes.

Le chant se fait goûter et applaudir avec Clermont, Ketty Sandy, Dixa, les comiques Roucault et Boutel, et surtout en la personne de Perchicot, le fameux champion cycliste, dont l'incarnation récente est appelée à lui faire une seconde popularité.

Perchicot chante comme il pédale, et ses tours de chant valent ses tours de piste. Le public, surpris et charmé, lui a fait une chaude ovation bien méritée. Voilà un cycle nouveau pour l'excellent champion.

Apollo-Théâtre

« VERONIQUE »

« Véronique » fait une nouvelle apparition sur la scène de l'Apollo et l'exécution de l'œuvre charmante de Messager s'agrémente de la présence de Mlle Lucy Vauthrin dans le double rôle de Véronique et d'Hélène de Solange. Mlle Lucy Vauthrin, infiniment gracieuse, accusant avec un charme délicat et la plus aimable précision toutes les nuances du caractère du personnage, est douée d'une voix exquise, aussi bien par la qualité du timbre, que par l'habileté qui préside à l'émission, à la conduite et à la tenue des sonorités. Succès très prononcé.

La bonne interprétation de Véronique était assurée dans les autres emplois par les interprètes habituels, souvent appréciés et applaudis dans la pièce.

« Thérèse » jeudi au Français

en matinée de grand gala, avec les trois créateurs : Edmond Clément, Lucy Arbell, Boulogne. La matinée commencera par **PAILLASSE**, avec le ténor mutilé Decourcelle, Lapeyre, D. Bédué, Nadia de Jasewski, Fourès, etc.

Le ballet du **TROUVERE**, avec Mady Piérozzi, l'étoile, terminera cette belle matinée.

Trianon-Théâtre

« MADEMOISELLE JOSETTE, MA FEMME » obtient un succès considérable. La pièce est charmante, et les interprètes impeccables. — Jeudi, matinée. — Vendredi, gala exceptionnel de l'A. des étudiants : « **LA PETITE CHOCOLATIÈRE** », pour la semaine d'adieux de Fertinel. — Grand intermède; orchestre. — Location rue Franklin

Scala-Théâtre

« LA REVUE DE LA FEMME ». — Vendredi et samedi, concours de Cendrillon. Prix en espèces de 100, 50, 30 et 20 fr. Les inscriptions sont déjà nombreuses à la Scala. La Revue est jouée avec ses scènes nouvelles. Location sans frais.

Alcazar-Théâtre

Samedi 8 février et dimanche 9 février 1919, 3 représentations de la pièce populaire « **ROGER LA HONTE** ». Un soin particulier a été apporté à la mise en scène de ce célèbre drame. La petite Cerny jouera le rôle de Suzanne enfant, et le petit Vieuille, Raymond.

Le gala Gabriel Fauré

Rappelons que c'est demain jeudi, à trois heures très précises, salle Franklin, qu'aura lieu le grand gala Gabriel Fauré, membre de l'Institut et directeur du Conservatoire de Paris.

Location maison Bermond, 9, rue Sainte-Catherine.

SPECTACLES

MERCREDI 5 FEVRIER

FRANÇAIS. — 8 h. 30 : « La Juive. »
APOLLO. — 8 h. 30 : « Véronique. »
BOUFFES. — 2 h. 30 et 8 h. 30 : Music-hall avec Perchicot.
TRIANON. 8 h. 45 : « Mlle Josette, ma Femme »
SCALA. — 8 h. 30 : « La Revue de la Femme. »
ALHAMBRA. — « Oh ! Oh ! C'est Pépère ! » matinée à 2 h. 30; soirée à 8 h. 30.

Alhambra-Théâtre-Cinéma

Grouper dans un minimum de temps un maximum de bon spectacle paraît être la préoccupation principale de la direction, et elle semble, cette semaine plus que jamais avoir idéalement réussi.

Sur la scène, de l'esprit, beaucoup d'esprit, des couplets heureux, d'agréables danses dans de caractéristiques décors constituent sans longueur la spirituelle et charmante revue de M. Fontenay. — A l'écran, l'inégalable et étourdissant Charlot et ses énormes bouffonneries, « **LA VOIX SUR LE FIL** » et toutes ses péripéties, et enfin « **VENDEMIAIRE** » dans sa grande exécution artistique et puissante évocation des plus beaux sentiments, termine ce programme complet et parfait qui, tous les soirs et jeudi en matinée, fera le délice des nombreuses familles qui savent trouver à l'Alhambra le spectacle rêvé pour amuser et distraire tous.

Sur la scène, « **OH ! OH ! C'EST PEPERE** », revue, et danses exécutées par Mlle **Thouvenin**, de l'Opéra.

A l'écran, « **VENDEMIAIRE** », « **LA VOIX SUR LE FIL** », 2e épisode. « **CHARLOT CHEZ DUSURIER** ».

Saint-Projet-Cinéma

Jeudi, programme de gala pour les familles : « **LA FEMME AU SECRET** », « **MASCAMOR** », « **LE TRUC DE SUZETTE** » actualités, etc.

Vendredi, « **PETIT DEMON** », avec **Mary Pickford**, et première de « **TIH MINH** », avec **Cresté** et toute la troupe de « **Judex** ».

CINÉ-VARIÉTÉS, 202, rue Sainte-Catherine

Mercredi et jeudi, en matinée et soirée, « **ODETTE** », grand drame en 4 parties, joué par Francesca Bertini. — « **MASCAMOR** », dernier épisode : le Boomerang. — « **AMOUR ET EAU DU CUIVRE** », scène désopilante.

THÉATRE GIRONDIN, chemin de Cessac

Jeudi à 2 h. 30 et 8 h. 30; vendredi à 8 h. 30 : « **Bouclette** »; « **VOIX SUR LE FIL** », 3e épisode.

Skating-Palace

Jeudi, matinée de famille et soirée avec orchestre.

Les Sports à Bordeaux

FOOTBALL RUGBY

LES PERIGOURDINS AU STADIUM

C'est l'excellente équipe périgourdine qui viendra dimanche au Stadium se rencontrer avec le nouveau champion de la Côte d'Argent.

Nous sommes heureux d'annoncer que ce match donnera l'occasion de voir instrumenter dans les lignes sabécistes quelques nouveaux joueurs dont on dit le plus grand bien. Le S. A. B. E. C. se doit, en effet, de mettre ses réserves au même degré d'entraînement que les titulaires, en prévision des grands chocs qu'il va lui falloir affronter et qu'il doit subir avantageusement.

BOXE

WONDERLAND BORDELAIS. — Les championnats de novices de boxe anglaise (éliminatoires du Championnat de France) commenceront le 15 février. Plus de cinquante boxeurs sont déjà engagés. Les listes sont toujours ouvertes au siège du W. B., 18, rue des Frères-Bonie. Elles seront closes jeudi 13 février; le pesage officiel aura lieu ce jour-là, à 20 h. 30.

COMMUNICATIONS

COOPERATIVE DU PERSONNEL DES CHARGEURS-REUNIS ET SUD-ATLANTIQUE. — Les sociétaires sont informés que l'assemblée générale statutaire aura lieu le dimanche 9 courant, à 8 h. 30, à l'Athénée. — Ordre du jour : Compte rendu de l'exercice; renouvellement du conseil d'administration.

Gare de Bordeaux-Bastide (P.-O.)

Sous réserve des restrictions en vigueur, les marchandises se rapportant aux déclarations d'expédition numérotées de 13,501 à 15,500 (série P. D.), seront acceptées à l'expédition le jeudi 6 février 1919.

Sous réserve des restrictions en vigueur, les marchandises se rapportant aux déclarations d'expédition à destination des réseaux P.-O. et Nord et numérotées de 15,501 à 17,500 (série P. D.), seront acceptées par la gare de Bordeaux-Bastide le vendredi 7 février 1919.

CHRONIQUE MARITIME

COMPAGNIES

GENERALE TRANSATLANTIQUE. — Le paquebot « Chicago », ayant à bord de nombreux passagers et un chargement de diverses marchandises à destination de Bordeaux a quitté New-York le 2 février.

— Le paquebot-transport « Patria », venant de Bordeaux, Casablanca et Oran, est arrivé à Marseille le 2 février.

CHARGEURS REUNIS. — Le paquebot « Europe », venant de Matadi et escales, a quitté Conakry le 30 janvier en route pour Dakar et Bordeaux.

— Le paquebot « Afrique », venant de Bordeaux, Dakar, etc., est parti de Port-Gentil (Gabon) le 30 janvier, en route pour Matadi.

Observatoire de la Maison Larghi
Du 5 février.

Heures	Ther°	Baro°	Ciel	Vents
Minima de la nuit	1.0	»	»	»
8 heures du matin	5.0	757.0	Pluvieux	Ouest.
Midi..... ...	11.0	758.5	Dito.	Dito.
Maxima du jour...	13.0	»	»	»

MESNARD 14, Place Gambetta (angle Porte-Dijeaux)
MARBRES DE CARRARE

ETAT CIVIL

DECES du 4 janvier.

Mme Gramont, 67 ans, rue Fondaudège, 177.
Anne David, 76 ans, r. Rosa-Bonheur, 23.
Vve Duvergey, 76 ans, r. Hér.-Dubreuilh, 2.
Mme Rouchereau, 54 ans, rue Bourbon, 111.
Pierre Didier, 65 ans, rue Brun, 16.
Joseph Héraud, 68 ans, rue Wustemberg, 19.
Vve Garbay, 80 ans, r. Pas-Saint-Georges, 56.
Amédée Moreaud, 46 ans, rue Fauré, 7.
Vve Tonure, 78 ans, rue du Pavillon, 32.
Vve Delbois, 76 ans, boulevard Godard, 224.
Louis Maingud, 63 ans, r. Porte-la-Monnaie, 13.
Irénée Commère, 50 ans, rue de la Monnaie, 9.
Elisa Tréchu, 43 ans, hôpital.
Marthe Laville, 23 ans, hôpital.

CONVOI FUNÈBRE M. Léon Gardères, rédacteur à la « Petite Gironde »; M. Alban Gardères, Mme veuve Roy, Mme et M. Sivadon (de Quinsac), Mme et M. Banisette et leur fille, M. Alban Roy, Mme et M. E. Fourcade-Prunet, les familles Ducamp, Dupay, Dagès, Cassiis, Cazalis, Cazaux et Herbert font la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme C.-M. GARDERES,

leur épouse, mère, belle-mère, fille, sœur, belle-sœur, tante, grand'tante, cousine et amie, et vous prient de leur faire l'honneur d'assister à ses obsèques, qui auront lieu le jeudi 6 février, en l'église Saint-Michel.

On se réunira à la maison mortuaire, 39, rue des Menuts, à neuf heures, d'où le convoi funèbre partira à neuf heures trois quarts.

CONVOI FUNÈBRE Mme veuve Marcel Merdrignac, Gérard, Pierre et Liliane Merdrignac; M. Ch. Merdrignac, chef de service à la préfecture, Mme Ch. Merdrignac, née Routier, Mme veuve Merdrignac, M. et Mme Bercier, M. A. Lauba, Mme Grossard, née Chauderat, M. Etienne Chauderat, M. Georges Lauba, les familles Rouillard, Dourcy, MM. Jules Degonde, Lalanne et Jean Lavaud ont l'honneur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Marcel MERDRIGNAC,

maréchal des logis au 33e régiment d'artillerie lourde,

décédé à Paris, dans sa 33e année,

leur mari, père, fils, petit-fils, gendre, beau-frère, neveu, cousin et amis, et les prient d'assister à ses obsèques, qui auront lieu le jeudi 6 février.

On se réunira à la maison mortuaire, 211, rue Naujac, à treize heures un quart, d'où le convoi partira à treize heures trois quarts.

Il ne sera pas fait d'autres invitations.

CONVOI FUNÈBRE M. et Mme Félix Antoune et leur famille ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances du décès de

Mme veuve ANTOUNE,

leur mère, et les informent que l'inhumation aura lieu le mercredi 5 février, à 15 heures.

Réunion au domicile de la défunte, à Laforêt.

CONVOI FUNÈBRE Mme veuve Cluzan, le docteur Louis Cluzan, médecin aide-major de 1re classe (aux armées), et Mme Louis Cluzan; M. Jules Cluzan, Mlle Marguerite Cluzan, les familles Parçat et Allain, M. le chanoine Cluzan ont l'honneur de vous faire part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. le docteur CLUZAN (François-Lodois),
ancien médecin principal de l'armée,
officier de la Légion d'honneur,

leur époux, père, beau-père, frère, beau-frère et cousin, décédé dans sa 73e année, et prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques, qui auront lieu le jeudi 6 février.

Réunion à Cenon, maison mortuaire, à neuf heures trente.

CONVOI FUNÈBRE M. et Mme Georges Dourthe, M. et Mme Arthur Dourthe, MM. Roger et André Dourthe, les familles Bougès, Lacoume prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

Mme veuve Anne DOURTHE,

leur mère, grand'mère et amie, qui auront lieu le jeudi 6 courant, dans l'église St-Bruno.

On se réunira au presbytère de cette paroisse à huit heures un quart.

ERRATUM Dans le convoi funèbre de Mme veuve GARBAY, lire : M. et Mme Henri Pastissié.

AVIS DE DÉCÈS ET MESSE

M. Th. Bouchon, Mme veuve Lacrotte et sa fille, M. et Mme Bouchon et leurs enfants, M. et Mme Duphil, M. Dubos, Mme veuve Dubos et son fils ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Robert BOUCHON,

mort au champ d'honneur le 20 septembre 1918,

leur fils, frère, oncle, petit-fils, neveu et cousin, et les informent qu'une messe sera dite pour le repos de son âme, le lundi 10 février, à neuf heures, en l'église de Cestas.

REMERCIEMENTS Les familles Rodrigues et Meller remercient bien sincèrement les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Moïse RODRIGUES,

REMERCIEMENTS Mlle Jeanne Jaudet et sa famille remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

Mme veuve Jules JAUDET,

ainsi que celles qui leur ont fait parvenir des marques de sympathie dans cette douloureuse circonstance. Les messes seront dites dans la plus stricte intimité.

Pompes funèbres génér. 121, c. Alsace-Lorraine

REMERCIEMENTS ET MESSE

Mme veuve André Bouin, M. E. Bouin, M. et Mme G. Bouin et leurs enfants, M. et Mme Augey, les familles Abadie et Bouin remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

M. André BOUIN,

ainsi que celles qui leur ont fait parvenir des marques de sympathie dans cette douloureuse circonstance, et les informent que la messe qui sera dite à huit heures le vendredi 7 février dans l'église Sainte-Geneviève, sera offerte pour le repos de son âme.

Pompes funèbres génér. 121, c. Alsace-Lorraine

REMERCIEMENTS ET MESSE

Le commandant Ad. Moreau, officier de la Légion d'honneur (à Madagascar) et Mme Ad. Moreau, M. Henri Moreau, M. L. Baudichon, Mme veuve J. Baudichon et son fils, M. et Mme Schaffner, Mlle Y. Bissinger (Nice), les familles Cauvin, Cahors et Baudichon remercient bien sincèrement les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

Mme veuve Pierre-Charles BAUDICHON,

ainsi que celles qui leur ont fait parvenir des marques de sympathie.

Une messe sera dite le vendredi 7 courant, à neuf heures, en l'église Saint-Martial.

La famille y assistera.

Pompes funèbres génér. 121, c. Alsace-Lorraine

MARCHÉ AUX MÉTAUX

Londres, 4 février.

Cuivre. — Comptant, 88 liv.; à trois mois, 80 liv.

Etain. — Comptant, 246 liv.; à trois mois, 243 liv. 5 sh.

Plomb. — Comptant, 0 liv.; livraison éloignée, 28 liv. 10 sh.

Zinc. — Comptant, 49 liv.; livraison éloignée, 51 liv. 10 sh.

PRODUITS RESINEUX

Londres, 4 février.

Essence de térébenthine et résine. — Calmes, inchangées.

COURS DES CHANGES

Londres, 25 95 à 26; Espagne, 1 09 à 1 11; Hollande, 2 24 à 2 28; Italie, 84 à 86; New-York, 5 42 ½ à 5 47 ½; Suisse, 111 à 112; Suède, 151 3/4 à 156 3/4; Norvège, 148 3/4 à 152 3/4; Argentine, 96 à 98.